

68383

Distr.  
LIMITEE

ECA/NRD/TRCDUMRA/5  
1er juin 1988

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Troisième Conférence régionale sur la mise en valeur  
et l'utilisation des ressources minérales en Afrique

Réunion du Comité préparatoire technique

Kampala (Ouganda)  
6 - 10 juin 1988

LES POLITIQUES NATIONALES DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES  
MINERALES ET LEURS CONSEQUENCES SUR LA COOPERATION  
INTRA-AFRICAINE DANS LE DOMAINE DE LA MISE EN  
VALEUR ET DE L'UTILISATION DES  
RESSOURCES MINERALES

(Communication liminaire du secrétariat de la CEA)

1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

Le présent document a pour but de donner la définition d'une politique nationale de mise en valeur des ressources minérales, de fournir des exemples d'éléments de politiques de mise en valeur des ressources minérales existant dans certains pays, d'examiner le contexte général de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique et de fournir des éléments de politiques qui devraient trouver leur place dans les politiques nationales de mise en valeur des ressources minérales de la région si l'on veut renforcer la collaboration multinationale dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales.

Une politique nationale de mise en valeur des ressources minérales peut être définie comme l'ensemble des lois, réglementations, accords et coutumes qui exercent un effet sur la production, l'utilisation, la conservation et les échanges commerciaux des produits minéraux. <sup>1/</sup> Chaque pays élabore sa politique de mise en valeur des ressources minérales en fonction de ses intérêts propres. Cette politique peut donc entrer en conflit avec celle de plusieurs autres pays.

Certains pays fortement industrialisés qui dépendent de matières premières minérales importées pratiquent des politiques de mise en valeur des ressources minérales à valeur ajoutée. Bien qu'elles soient différentes dans chaque pays, ces politiques exigent que les matières premières minérales soient importées à un prix aussi bas que possible et que la quantité de produits manufacturés à base minérale satisfasse non seulement le marché local mais aussi les marchés d'exportation, de façon à payer les matières premières minérales importées. Il est dans l'intérêt de ces pays de diversifier l'origine de leurs approvisionnements, s'ils veulent se garantir contre les risques politiques. C'est ainsi que les programmes d'assistance élaborés par les institutions financières et les organismes d'aide de ces pays industrialisés visent à soutenir les actions de mise en valeur des ressources minérales des pays en développement, tout en garantissant à long terme leur approvisionnement en matière premières minérales.

---

<sup>1/</sup> John A. Wolfe. Mineral Resources: A World Review  
(Chapman & Hall, London, 1984)

L'exemple opposé serait probablement celui d'un pays doté d'une part de ressources minérales diverses et importantes et de l'autre des moyens de mise en valeur de ces ressources. La politique "idéale" de mise en valeur des ressources minérales pour un tel pays exigerait que les prix des matières premières minérales à l'exportation soient aussi élevés que possible, de façon à stabiliser les recettes d'exportation et même à les augmenter. Il serait en outre dans l'intérêt d'un tel pays d'utiliser les facteurs de production (services et matériel) d'origine locale pour la production des matières premières minérales (branches d'activité en amont). La stimulation de l'économie locale serait d'autant plus grande que la quantité des services et des matériels locaux serait élevée, si l'on considère que les importations de services et de matériels effectuées par un pays producteur de matières premières minérales ne représentent que des déperditions de devises pour son économie nationale, la perte de possibilités de développement et de croissance pour l'industrie locale qui aurait pu fournir ces matériels et services à l'industrie des ressources minérales et aux autres secteurs et ne signifient que la frustration des possibilités de création d'emploi et de développement des compétences techniques à l'intérieur de l'économie nationale. Ce pays aurait en outre intérêt à traiter localement la plus grande part possible de ses matières premières minérales (branches d'activité en aval). Celles-ci comprendraient les activités locales de traitement, la métallurgie ainsi que la fabrication de produits finis à base minérale destinés aussi bien à la consommation interne qu'à l'exportation. Encore une fois, l'exportation de produits finis à base minérale par un tel pays représenterait une valeur ajoutée considérable pour son économie nationale alors que la simple exportation des matières premières minérales aurait été synonyme de déperdition économique.

En outre, lorsqu'un pays exporte des produits consommables finis ou semi-finis à base minérale (tels que les câbles électriques, les câbles pour courant télégraphique ou téléphonique, les engrais, l'acier les pierres précieuses taillées, etc.), au lieu d'exporter les matières

premières minérales (telles que le cuivre, la bauxite et l'oxyde d'aluminium, la phosphorite, le minerai de fer, les pierres précieuses brutes etc.), les activités locales destinées à fournir des biens et des services aux industries de traitement locales situées en aval ont la possibilité de croître et de s'élargir. L'économie nationale est alors approvisionnée en produits finis et semi-finis à base minérale qui sont utilisés dans d'autres secteurs de l'économie nationale (dans l'agriculture, les bâtiments et travaux publics, l'exploitation des ressources énergétiques, etc.). L'économie locale peut de plus offrir des possibilités d'emploi et de formation accrues.

Il n'existe presque aucun pays africain qui serait en mesure de mettre pleinement en application les politiques locales "idéales" de mise en valeur des ressources minérales décrites ci-dessus, et ceci pour un certain nombre de raisons.

La distribution géologique inégale des ressources minérales entre les pays qui a pour résultat que certains pays possèdent des gisements de minerais de tailles variées tandis que d'autres en manquent totalement; les connaissances incomplètes concernant les ressources minérales potentielles des Etats membres; l'évolution historique de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique qui a maintenu la plupart des producteurs de ressources minérales de la région dans leur rôle de fournisseurs de matières premières des pays situés en dehors du continent; les capacités nationales inadéquates concernant la création et l'exploitation des industries situées en amont et en aval, dans la plupart des pays de la région; tous ces facteurs, entre autres, interdisent à beaucoup de pays de la région d'adopter les politiques nationales "idéales" de mise en valeur des ressources minérales telles qu'elles ont été exposées plus haut.

Les expériences récentes de gestion des marchés internationaux des ressources minérales, par les accords de produits, les associations de producteurs ou les cartels semblent en outre suggérer que ces arrangements n'ont pas réussi de manière appréciable à fixer les prix des produits des ressources minérales aux niveaux que les producteurs auraient pu souhaiter.

Il semble tout aussi improbable que ces mêmes arrangements puissent être couronnés de succès dans un avenir proche.

Etant donné les facteurs de saturation, de recyclage, de substitution et l'amélioration de la technologie de la production dans les pays traditionnellement consommateurs de matières premières minérales, il est probable que le niveau de la demande pour les produits primaires d'origine minérale subira une diminution dans les pays développés. En outre, étant donné l'arrivée probable de nouveaux pays parmi les exploitants du sous-sol, il semble difficile que les pays en développement qui dépendent de leurs exportations de matières premières minérales aient des recettes suffisantes, du point de vue des producteurs, dans un avenir prévisible.

L'analyse qui vient d'être faite suggère que des résultats optimum de la mise en valeur des ressources du sous-sol peuvent être obtenus par une région dotée de telles richesses, telle que l'Afrique, à condition toutefois qu'existent des branches d'activité régionales situées en amont et en aval de la production minérale et à condition encore que les modes de consommation des pays s'appuient sur les biens et services produits dans l'économie régionale. Une telle situation se produirait certainement dans le contexte africain, dans le cas où un certain nombre de pays coopéraient, dans le cadre des groupements économiques sous-régionaux et des arrangements intra-sous-régionaux existants, pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales, par l'utilisation de ressources complémentaires, la mise en commun des rares fonds d'investissement et par la création de vastes marchés pour les produits à base minérale dans la région africaine.

Les politiques de mise en valeur des ressources minérales des Etats membres, telles qu'elles existent en relation avec la coopération intra-africaine, peuvent être examinées et évaluées à partir des lois et réglementations existantes, des plans nationaux de développement, des accords opérationnels spécifiques en matière d'exploitation des ressources du sous-sol, des lois d'investissement dans le domaine de la mise en valeur

et de l'utilisation des ressources minérales, à partir encore des accords de coopération bilatéraux, des accords d'assistance, des pratiques coutumières d'un pays, des traités et des statuts des groupements économiques sous-régionaux, etc. Lorsque ces politiques nationales de mise en valeur des ressources minérales appuient la coopération multinationale dans des domaines tels que la recherche-développement ou l'échange d'informations en matière d'activités liées aux ressources du sous-sol; lorsqu'elles encouragent la création et la croissance d'activités multinationales situées en amont et en aval de l'exploitation des ressources minérales et qu'elles favorisent des modes de consommation basés sur les biens et services produits à l'intérieur des pays coopérants; lorsqu'elles encouragent et renforcent les efforts multinationaux en matière de formation dans les disciplines clés des domaines liés aux ressources minérales; lorsqu'elles mettent l'accent sur la mobilisation des fonds d'investissement provenant des pays africains coopérants ou d'autres origines dans le but de soutenir des projets multinationaux africains liés aux ressources minérales et destinés à approvisionner leurs économies; lorsqu'elles facilitent les rencontres périodiques multinationales entre les représentants des gouvernements et des secteurs du travail et de l'industrie afin de définir la meilleure manière de faire progresser les activités liées aux ressources du sous-sol dans la région; lorsqu'elles favorisent la croissance des entreprises multinationales africaines de mise en valeur des ressources minérales; etc., alors ces politiques nationales de mise en valeur des ressources minérales peuvent être considérées comme appropriées.

Les traités des plus importants groupements économiques africains sous-régionaux <sup>2/</sup> ainsi que certains accords de coopération bilatéraux conclus par des Etats membres africains mettent l'accent sur la coopération entre les pays concernés dans le domaine de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales. Certaines de ces initiatives

---

<sup>2/</sup> La Ligue des Etats arabes; la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (ECCAS), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) ainsi que la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC).

politiques ont en conséquence été à l'origine d'études détaillées proposant des programmes et projets spécifiques dans les secteurs liés aux ressources minérales ainsi qu'à l'origine d'un certain nombre d'échanges commerciaux de produits d'origine minérale. Cependant des études périodiques des politiques nationales de mise en valeur des ressources minérales, effectuées aux niveaux national, sous-régional et régional permettraient d'identifier de nouveaux domaines à améliorer, en vue d'augmenter la contribution des ressources du sous-sol au développement économique et social de la région. Ces autres domaines qui pourraient continuer de faire l'objet d'examen de la part des Etats membres, afin d'améliorer la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales dans la région africaine sont notamment: les politiques concernant la répartition et la situation des branches d'activité en amont et en aval de l'exploitation des ressources minérales; les accords de prix et de paiements relatifs aux échanges commerciaux intra-africains dans les domaines des matières premières minérales et des produits finis et semi-finis à base minérale; la normalisation et le contrôle de qualité en ce qui concerne les échanges de produits minéraux entre Etats membres; la suppression par les Etats membres des barrières tarifaires et non tarifaires pour ce qui est des produits minéraux et des services disponibles dans la région; et enfin l'aide en nature que l'on pourrait persuader les donateurs d'acquérir à l'intérieur de la région.